

ANNEXE II

Déroulement de l'activité de développement

Horaire	Sujets
9 h 30	Accueil / Café et viennoiseries
10 h 00	Mot de bienvenue Marie Leclerc , directrice générale de l'APSSAP
10 h 15	Conférence : « <i>La gestion des risques : une stratégie de prévention efficace</i> ». Marc-André Ferron , auteur, conférencier et consultant spécialisé en gestion de la santé-sécurité au travail
11 h 30	Dîner sur place : Activité de reconnaissance des 35 ans de l'APSSAP
13 h 00	Atelier no. 1 (étude de cas par thème)
14 h 00	Pause
14 h 15	Atelier no. 2 (étude de cas par thème)
15 h 15	Synthèse
15 h 30	Clôture et remerciements Marie Leclerc , directrice générale

ANNEXE III

Marc-André Ferron possède près de **20 ans** d'expérience en milieu industriel et de services. Ancien directeur des ressources humaines, finances et gestionnaire de la santé-sécurité pendant plusieurs années, ses talents de raconteur savent captiver ses auditoires. Vulgarisateur hors pair, il met en mots simples des notions complexes dont tous tireront profit.

Qualifié à titre d'auditeur principal OHSAS 18001 et ceinture verte en lean management, il détient aussi un diplôme d'études supérieures de deuxième cycle en relations de travail et un baccalauréat en administration des affaires. Il possède plusieurs formations complémentaires telles qu'un certificat en santé-sécurité, un programme court de deuxième cycle en lean management ainsi qu'une formation en communication et relations publiques.

Brève description du contenu

Cette conférence, qui a su ravir à ce jour plus de 8 000 personnes, a été présentée dans un très grand nombre d'événements grand public comme les événements régionaux et provinciaux de la CNESST et de multiples associations sectorielles paritaires en santé et sécurité (ASTSAS, ASFETM, Multiprésentation, Auto-Présentation et autres), et a été retenue comme meilleur moment du Congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

À partir de faits vécus, le conférencier amène les participants à comprendre leurs responsabilités en matière de gestion de la SST et de diligence raisonnable. Ainsi, les trois grands devoirs légaux des gestionnaires – devoirs de prévoyance, d'efficacité et d'autorité – sont présentés sous la forme de trois prises de conscience.

Le participant quitte la conférence avec des notions lui permettant de bâtir une stratégie basée sur les 20 % d'efforts qui lui donneront 80 % de résultats, ce qui assure simultanément sa diligence.